

Les plantes invasives dans l'Eure

*Comment
les reconnaître ?*

Que faire ?

Comment agir contre les plantes invasives ?

Connaître

Savoir reconnaître les espèces invasives et ainsi les différencier de la végétation locale.

Surveiller

Vérifier qu'aucune espèce invasive n'est présente dans votre jardin.

Prévenir

- ▶ Ne pas planter ces espèces,
- ▶ informer et sensibiliser son entourage,
- ▶ éviter les actions pouvant favoriser l'implantation des espèces invasives dans les milieux naturels (ceci est également valable pour les espèces animales). Par exemple : ne jamais vider son aquarium dans la nature, ne pas broyer les plantes invasives, ne pas laisser les résidus sur place...

Intervenir

D'une façon générale, l'éradication des plantes invasives est longue et difficile.

L'utilisation d'herbicide, en plus d'être néfaste pour l'environnement et la santé, s'avère également inefficace contre les plantes invasives.

Suivant l'espèce, **un contrôle manuel ou mécanique** par fauchage ou arrachage sera réalisé. Une grande vigilance doit être assurée pendant les travaux afin d'éviter toute dissémination de l'espèce :

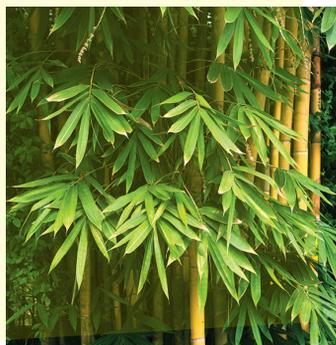
- ▶ Transporter les déchets végétaux dans des sacs fermés,
- ▶ éliminer intégralement les déchets végétaux (ne pas mettre au compost ou aux déchets verts),
- ▶ réaliser les travaux avant la fructification,
- ▶ dans les cours d'eau, utiliser des filtres (grillage à maille 1x1 cm) en aval du chantier pour éviter la contamination du reste du cours d'eau.



Solidage géant



Herbe de la Pampa



Bambou

La Jussie (*Ludwigia grandiflora* et *peploides*)

Plantes amphibies originaires d'Amérique du Sud, les Jussies ont été introduites dans les années 1820 dans le Sud de la France afin d'agrémenter le Jardin des Plantes de Montpellier. Elles se développent dans les rivières et plans d'eau, ainsi que dans les prairies humides et monopolisent totalement le milieu. La Jussie diminue la diversité d'espèces locales, gêne les activités nautiques et peut amplifier les phénomènes d'inondation en amont.

► **Que faire ?** Arrachage manuel ou mécanique des plantes et mise en place d'un filtre (grillage à maille 1cm x 1cm).



Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

Les premières graines furent introduites en Europe à la fin du 19^e siècle avec les importations de laine de mouton. Aujourd'hui, la plante est bien répartie sur le territoire où elle colonise essentiellement les zones urbaines et les friches.

Sa présence est en revanche plus préoccupante sur les terrasses alluviales de la vallée de la Seine car l'espèce y colonise des milieux pionniers qui abritent souvent une flore indigène à fort enjeu patrimonial.

Toxique pour le bétail, il contribue à diminuer la valeur fourragère des prairies.

► **Que faire ?** Arrachage manuel avant la floraison ou fauchage deux fois par an à partir du mois de mai.

L'arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)

Aussi appelé Buddleia du Père David, l'Arbre aux papillons est un arbuste originaire de Chine. Il fut introduit en 1890 pour ses qualités ornementales liées à ses grandes inflorescences mauves. Dès la fin du 19^e siècle, la plante se serait d'abord échappée des jardins cultivés pour se naturaliser dans les carrières de craie.

Largement cultivée et commercialisée au 20^e siècle, la plante a alors colonisé tout un panel de milieux naturels et semi-naturels, menaçant ainsi la flore locale. Aussi, son système racinaire dense peut endommager les infrastructures, telles que les murs, les routes, etc.

► **Que faire ?** Arrachage manuel des jeunes plants et coupe des adultes à la fin de la floraison et avant la dispersion des graines.



La Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)

La Renouée du Japon est originaire des régions d'Asie orientale. On estime que son introduction en Europe a eu lieu au cours du 19^e siècle pour ses propriétés esthétiques et mellifères.

Elle se rencontre très fréquemment dans les haies, sur les talus de bords de route et de voies ferrées ainsi que dans les terrains vagues. Sur les bords de cours d'eau, elle remplace la flore sauvage, causant des dommages aux berges et réduisant l'écoulement des eaux par la formation d'embâcles (amoncellement de débris formant un barrage et provoquant des inondations).

► **Que faire ?** Fauchage tous les 15 jours ou 6 à 8 fois par an, de mai à octobre. Il est possible de détruire les nouveaux pieds de Renouées en déterrants tout le rhizome.



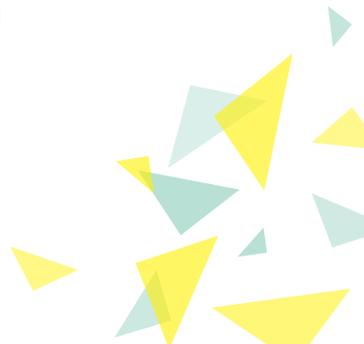
L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)

L'Ailante a été introduit en France vers 1750 pour sa valeur ornementale et fut rapidement utilisé comme arbre d'ornement et d'alignement le long des routes.

Peu exigeant et à croissance rapide, il entraîne une baisse locale de la biodiversité en provoquant la disparition directe des autres plantes et uniformise le paysage. L'Ailante glanduleux peut nuire à l'exploitation forestière en empêchant la régénération naturelle des arbres. La plante dégrade également les routes et trottoirs.

► **Que faire ?** Arrachage des jeunes plants. Pour les adultes : réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cm autour du tronc et de 10 cm de profondeur puis retirer l'écorce entre les 2 entailles. Réaliser l'opération à la base du tronc et au début de l'automne.

La sève provoque des irritations cutanées. Des précautions vestimentaires sont à prendre !



Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

Une « Espèce Invasive » ou « Espèce Exotique Envahissante » (EEE) est une espèce végétale introduite par l'homme, intentionnellement ou non, sur un territoire où elle n'existait pas avant. Plus compétitive ou ne possédant pas de prédateur naturel dans cette nouvelle région, elle prend la place des espèces locales dans la nature.

Ces espèces sont à ne pas confondre avec celles qui prolifèrent naturellement dans les jardins. Par exemple, l'ortie, la ronce, le liseron sont des espèces locales qui, bien qu'adoptant un caractère envahissant localement, sont naturellement contrôlées par des maladies ou des prédateurs.

Quels problèmes causent les plantes invasives ?

Les plantes invasives ont de graves impacts sur :

► La biodiversité

Elles modifient profondément les milieux qu'elles colonisent et entraînent la disparition de nombreuses espèces animales et végétales locales. Elles altèrent ainsi le fonctionnement des écosystèmes et transforment profondément les paysages.

► L'économie

Elles peuvent porter préjudice à de nombreuses activités humaines, notamment l'agriculture (baisse de la valeur fourragère, toxicité pour le bétail), les activités liées aux réseaux hydrographiques (gêne pour la navigation, les activités de pêche, de loisirs et les prélèvements d'eau) ou encore les réseaux routiers qui nécessiteront des travaux d'entretien plus importants.

► La santé

Certaines espèces peuvent poser d'importants problèmes de santé publique telles la Berce du Caucase, provoquant de graves brûlures sur la peau, ou l'Ambrosie à feuille d'armoïse, dont le pollen est très allergisant.

Ainsi, les collectivités investissent des sommes importantes pour lutter contre ces invasions. Votre participation contre ces plantes est donc indispensable.



Pour toute information supplémentaire, en cas de doute quant à l'identification d'une plante invasive et avant toute intervention, veuillez contacter :

Lucy Morin

Chargée de mission Natura 2000

Mail : lucy.morin@seine-eure.com

Tél. : 02 32 50 89 52

Pour en savoir plus

- ▶ Consultez le guide du Conservatoire Botanique de Bailleul *Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion* sur leur site internet : www.cbnbl.org
- ▶ Agence de l'eau Seine-Normandie : www.eau-seine-normandie.fr

Sources documentaires

LEVY, V. (2015). *Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion*. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul.

MERCIER, F. (2013). *Les plantes invasives*. Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie.